

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 519-1 et 526



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2016, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

[RÈGLEMENT NO 519-1 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 519 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE.](#)

[RÈGLEMENT NO 526 : RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT PRIVÉES PAR DES ENTREPRENEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE.](#)

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org. (Ville/vie démocratique/Réglementation/règlement).

Que ces règlements entrent en vigueur le 16 novembre 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 12 NOVEMBRE 2016.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
